

Questions orales

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de porter cette question à l'attention de la GRC, et je communiquerai avec le député afin d'obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

* * *

LES POSTES**LE RECRUTEMENT DES PRÉPOSÉS AUX APPAREILS DE TRI MÉCANIQUE AU SEIN DU SERVICE**

M. Charles E. Haliburton (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Voudrait-il indiquer à la Chambre en gros quelle proportion des préposés aux appareils de tri mécanique utilisés actuellement aux Postes, ou qui vont l'être, ont été recrutés dans le service postal?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député cherche à obtenir des données statistiques que l'on doit normalement fournir dans des déclarations à l'appel des motions ou dans une réponse à une question écrite. S'il y a urgence, la question peut être soulevée au moment de l'ajournement.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE**LA POLITIQUE LAITIÈRE POUR 1974-1975—L'ASSURANCE QUE LES PRODUCTEURS POURSUIVront LEUR ACTIVITÉ**

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que les producteurs de lait ont démontré, avec preuves à l'appui, qu'il en coûte \$10.15 pour produire 100 livres de lait, et qu'ils ont demandé l'assistance de l'État afin de leur assurer une augmentation de revenu, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il considère sérieusement que la nouvelle politique, qui entre en vigueur aujourd'hui et qui garantit uniquement \$8.50, répond suffisamment aux demandes des producteurs de lait, et qu'elle sera de nature à les inviter à demeurer producteurs et à inviter les jeunes à assurer la relève en agriculture?

M. l'Orateur: La question de l'honorable député est très intéressante, mais celui-ci invite le ministre à exprimer une opinion ou à faire une déclaration très générale qui, normalement, devrait être faite à l'appel des motions.

[M. Kempling.]

[Traduction]

LES SITES HISTORIQUES**DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA RÉSIDENCE DE FEU LE TRÈS HONORABLE LOUIS ST-LAURENT À QUÉBEC**

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. En un jour comme celui-ci où l'on a rendu un hommage très mérité à la mémoire du très honorable Louis St-Laurent, je me demande si le ministre, en sa qualité de ministre responsable des sites historiques nationaux, est en mesure d'annoncer à la Chambre que le gouvernement est maintenant disposé à faire l'acquisition de la résidence de l'ancien premier ministre à Québec et à en faire un site historique national?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, il a été décidé par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada que la meilleure façon d'honorer la mémoire du très honorable Louis Saint-Laurent était d'acheter la maison où il était né, à Compton. Il n'est pas habituel d'acheter deux ou trois résidences des anciens premiers ministres.

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL**L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION PORTANT SUR LA PROTECTION DES MAISONS DE RAPPORT CONTRE LES INCENDIES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, comme le ministre de la Justice est absent, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. Quelque 13 personnes sont mortes à Toronto, victimes d'incendies qui ont détruit des maisons de chambres ces trois derniers mois, et les gouvernements municipaux ont exprimé leurs vives inquiétudes au sujet de l'insuffisance des mesures de protection contre les incendies prises dans les maisons de chambres privées à Vancouver, Winnipeg, Montréal, Toronto et en d'autres villes canadiennes; en outre, comme les membres du comité exécutif de la ville de Toronto ont adopté à l'unanimité une requête demandant au gouvernement fédéral de modifier le Code criminel afin d'y inclure une disposition qui rende punissable le fait d'exploiter un immeuble à occupation multiple dépourvu de sorties d'urgence et ne respectant pas les mesures de protection contre les incendies, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'on envisage de proposer une modification en ce sens dans le contexte d'une mesure législative relative au Code criminel qui serait présentée au cours de la présente session?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de porter cette question à l'attention du ministre.

M. l'Orateur: La présidence accorde la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre, qui sera suivi du député de Lanark-Renfrew-Carleton, après quoi nous passerons à l'ordre du jour.